

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2020/MARS/025	OBJET : APPEL A PROJET 2020 RELATIF AU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE – PROJET « GUIDE DU PETIT PIETON »
Date du conseil municipal 02/03/2020	
Date de la convocation 24/02/2020	
Date de l'affichage 09/03/2020	

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 février 2020.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Danièle BOUDET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Claude GODART
- Virginie SALITRA représentée par Anne-Marie OLAS
- Michel VEUX représenté par Roger CIPRÈS
- Stéphanie SCHUT représentée par Angélique RAPPAILLES

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la notice préfectorale relative à l'appel à projets 2020 dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière en date du 20 décembre 2019,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de sécurité routière, la préfecture de Seine-et-Marne organise un appel à projets s'inscrivant dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR),

CONSIDERANT que le renouvellement de l'initiative « Guide du petit piéton » pour l'année 2019/2020 en vue de sensibiliser les jeunes enfants à la sécurité routière,

CONSIDERANT que ce projet est éligible à l'appel à projet du PDASR 2020,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de l'appel à projets 2020 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) afin de cofinancer l'initiative « Guide du petit piéton » en vue de sensibiliser les jeunes enfants à la sécurité routière.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le projet décrit à l'article 1er.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 237,50 € HT (soit 285 € TTC)

ARTICLE 4 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État : 190 € (80 %)
- Commune de Nangis : 95 € TTC (20 % + TVA).

ARTICLE 5 :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 mars 2020

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20200305-2020-MARS-025-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020